



### Nouvelles du conseil du 14 janvier 2019

#### Mise au concours

Le Conseil municipal a visé lundi soir la mise au concours du poste de secrétaire communal, qui sera publiée tout prochainement dans les quotidiens et divers journaux régionaux. L'entrée en fonction de la ou du nouveau secrétaire est agendée au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

#### Un PGA simplifié

L'Exécutif local a voté lundi un crédit de quelque 19 000 francs pour l'étude d'un PGA (plan général d'alimentation en eau) simplifié ; la commune ne possède plus que les conduites, les objets tels que bâtiment et réservoir étant en mains du Sester (Syndicat des eaux Sonceboz-Tavannes-Reconvilier).

#### PCiJb : soutien aux candidats

Le Conseil municipal a décidé de ne présenter aucune candidature locale pour la future commission de gestion de la Protection civile régionale. Il soutient les candidatures proposées par les communes de Tramelan et de Court.

#### Isolation

Un crédit de 4600 francs environ a été libéré lundi par les autorités, pour procéder à l'isolation phonique du réfectoire de l'Ecole à journée continue ; ce travail sera effectué par l'entreprise locale Stucki SA.

#### Les toits sous surveillance

Mandat a été confié par l'Exécutif local à l'entreprise Nicolas Cristoni, pour l'entretien (nettoyage des chenaux en particulier) et la surveillance, en 2019, des toits de divers bâtiments communaux, à savoir l'ancienne scierie de Sombeval, le complexe du Brahon, l'immeuble sis rue du Collège 31, le collège primaire et le stand de tir.

#### Deux-roues

Le Conseil municipal a approuvé le plan sectoriel VTT-JB, qui était présenté en procédure d'information et de consultation par l'ARJB (Association régionale Jura-Bienne).

#### OK à la NPR

C'est un préavis favorable que les élus locaux ont accordé à la Nouvelle politique régionale Jura bernois (NPRJb), dans sa version portant sur les années 2020-2023.

#### 30 km/h : une version « light »

Lundi soir, le Conseil municipal s'est penché sur le projet de limitation de la vitesse à 30 km/h, dont il envisage d'introduire une version « light », dans un premier temps du moins, le long de la rue des Prés. Il va tout prochainement présenter une demande dans ce sens auprès de l'Office de la circulation routière.

Les autorités rappellent à ce sujet que les limitations de vitesse coûtent passablement cher. Ainsi les études des spécialistes chiffrent-elles à près de 270 000 francs, le passage à 30 km/h de la rue des Prés et de la rue de la Gare seules ; un montant dont on soulignera qu'il n'englobe aucune des mesures nécessaires pour créer une zone de rencontre devant la gare.

Pour répondre complètement aux demandes des pétitionnaires, précise l'Exécutif, il faudrait investir pas loin d'un demi-million de francs.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Nettoyage en toute sécurité

L'École à journée continue a sensiblement accru les périodes où elle utilise la halle de gymnastique. Cette augmentation de sa présence rend impossible le nettoyage régulier des lieux ; le sol met en effet un temps conséquent pour sécher et le danger est grand que les enfants glissent sur des parties encore humides.

Aussi le Conseil municipal a-t-il libéré lundi soir un montant de 2269 francs exactement, pour l'achat d'une nouvelle machine de marque Kärcher, qui permettra le nettoyage et le séchage immédiat du sol de la halle. Dans le même domaine, l'Exécutif a débloqué une somme de 2375 francs, pour acquérir une nouvelle machine de nettoyage à haute pression pour la conciergerie, de marque Kärcher également ; elle remplacera un engin acheté d'occasion voici vingt ans, qui a rendu d'éminents services et est cette fois en bout de vie.

### Il grimpera aux arbres

Ainsi que le Conseil municipal en a pris la décision lundi soir durant sa première séance 2019, Michael Pécaut, employé des Service techniques, suivra cette année un cours de grimpe lié à l'élagage des grands arbres. Cette formation se déroulera en deux temps, sur plusieurs jours.

Les autorités ont estimé judicieux de former sérieusement un employé communal à cette tâche, qui exige le respect de normes de sécurité tout à fait impératives.

Les grands arbres ne manquent pas sur le territoire communal et leur entretien est important, pour assurer la sécurité des habitants et la santé des végétaux ; de surcroît, leur taille s'avère onéreuse, lorsqu'elle doit être confiée à des entreprises externes.

### Les deux passages à la trappe

L'Office des ponts et chaussées, par son service pour le Jura bernois, a répondu négativement à la demande présentée par les autorités locales de maintenir un des deux passages pour piétons sis près du temple de Sombeval.

Dans son argumentation, le service rappelle que les passages jaunes induisent un sentiment subjectif de sécurité, qui est une des causes principales des accidents graves, et même souvent mortels, impliquant des piétons sur les passages peu fréquentés en Suisse. Et de souligner qu'il n'entend nullement interdire la traversée de la chaussée, mais veut promouvoir la plus grande prudence des piétons ; en l'absence de passage marqué, il apparaît que ces derniers prennent conscience du danger et attendent un espace suffisant entre les véhicules, avant de se lancer sur la route.

Ajoutant que la suppression des deux passages a été approuvée par la division prévention de la Police cantonale bernoise, le service régional souligne qu'il surveillera ce secteur régulièrement ces prochaines années et qu'il n'hésitera pas à revoir sa position si d'importants changements devaient être constatés dans la fréquentation de cette traversée.